

*Le Président de l'assemblée populaire communale de la commune de RAS EL AYOUN lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour le projet suivant: **FORAGE DES PUIITS ARTISIENS PROFONDS***

FORAGE D'UN PUIITS ARTISIEN PROFOND-02-

- 1/- Établissements et entreprises ayant obtenu un certificat de qualification et de classification dans le domaine de l'hydraulique (troisième degré ou supérieur) Activité principale, et portant code d'activité 34-303(puits artésiennes).
- 2/- Établissements disposant d'un certificat de réalisation ou bonne exécution dans le domaine de l'hydraulique (forage et approfondissement des puits) au cours des trois dernières années 2022-2023-2024, délivré par une autorité public.
- 3/- Établissements ayant réalisé un chiffre d'affaires moyen de 10.000.000,00 au cours des années : 2022-2023-2024, justifier par les bilans financiers des années demandés ou le certificat de chiffre d'affaire.

Retirer le cahier des charges auprès du service technique contre paiement d'un montant de: 5000.00 DZD, Le dossier comprend :

- Déclaration de candidature dûment remplie et signé.
- Déclaration de probité dûment remplie et signé.
- Statut de l'entreprise s'il existe.
- Certificat de dépôt légal des comptes sociaux de l'année concerné.
- Documents relatifs aux autorisations permettant aux personnes d'engager l'Établissements.

Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification dans le domaine de l'hydraulique troisième degré ou supérieur, activité principale, et portant code d'activité 34-303(puits artésiennes).

- Un certificat de réalisation ou bonne exécution dans le domaine de l'hydraulique (forage et approfondissement des puits) au cours des trois dernières années, délivré par une autorité public

Moyens humains : Justifier par des diplômes, des contrats de travail et des certificats d'adhérences valides à la sécurité sociale.

Moyens Matériels : Une liste du matériel jointe avec des documents justificatives (carte grises et police d'assurance valide + Procès-verbal d'huissier de justice daté de moins d'une année).

Capacités Financières : Établissements ayant réalisé un chiffre d'affaires moyen de 10.000.000,00 au cours des années : 2022-2023-2024, justifier par les bilans financiers des années demandés ou le certificat de chiffre d'affaire.

- Déclaration à souscrire dûment renseigné et signé et établie.
- Mémoire technique et justificative.
- Cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite << lu et accepter >>.
- Planning d'exécution des travaux.

- La lettre de Soumission dument remplie et signé.
- le bordereau des prix unitaires dument remplie et signé
- devis quantitatif et estimatif remplie et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont placés dans des enveloppes séparées, bien fermées, dont chacune indique le nom de l'établissement, la référence et l'objet de l'appel d'offres et comporte la mention (dossier de candidature), (offre technique), ou (offre financière), selon le cas. Ces enveloppes sont placées dans une autre enveloppe bien fermée portant la mention : ouvert uniquement par la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres, appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour le projet suivant: **FORAGE DES PUITES ARTISIENS PROFONDS**

LOT N°01 : FORAGE D'UN PUIITS ARTISIEN PROFOND-01-

FORAGE D'UN PUITS ARTISIEN PROFOND-02-.

Le délai de préparation des offres est de huit (08) jours à compter de la date de la première publication de l'annonce dans l'un des journaux nationaux en langue arabe ou étrangère, ou dans le BOMOP en les deux langues ou dans la presse électronique dans au moins deux journaux électroniques en langue arabe ou étrangère, conformément à l'arrêté ministériel conjoint n° 194 du 09/07/2025, déterminant les modalités de participation à la publication par voie électronique. L'annonce est considérée comme une invitation à assister à la séance d'ouverture des offres. Les soumissionnaires restent également engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Remarque importante : Toute entreprise qui obtient la candidature est tenue d'apporter les documents qui justifient les informations contenues dans la déclaration de candidature conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel 15/247 du 16 septembre 2015, qui comprend l'organisation des marchés publics et autorité publics.